

## 145e session du Synode

DE L'EGLISE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL  
le mercredi 3 décembre 2003 à La Chaux-de-Fonds

---

—  
**PRESIDENCE**                    pasteur Phil Baker  
**Vice-présidence :**        M. Vincent Genzoni

**A 8h15, le pasteur Phil Baker** ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants.

Il donne la parole à **M. Vincent Genzoni** qui, au nom du Conseil de paroisse de la Chaux-de-Fonds, dit sa satisfaction d'accueillir le Synode pour cette journée qu'il souhaite paisible et constructive. Il invite chacun à la prière.

Sont présents 43 députés et 3 suppléants. Le président ouvre les débats : **l'ordre du jour** tel que proposé est accepté et a la teneur suivante :

1. Validation d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Elections complémentaires
  - a. Bureau du Synode (un secrétaire et un assesseur laïc)
  - b. Conseil synodal (un membre ministre)
  - c. Commission de consécration (1 membre pasteur et 2 membres laïcs)
  - d. Synode missionnaire (un député + deux suppléants)
  - e. Commission d'examen de la gestion (un membre ministre)
  - f. Conseil du Fonds immobilier (un membre)
  - g. Organe de contrôle des finances (un membre)
3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale
4. Budget
  - introduction du Conseil synodal
  - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
  - budget 2004
5. Objectifs processus EREN 2003
6. Information du Conseil synodal concernant l'équipe d'accompagnement du processus EREN 2003
7. Rapport sur la pénurie ministérielle
8. Situation financière des œuvres d'entraide
9. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés.

**1. Validation d'élections complémentaires de députés et de suppléants :**  
**néant**

**2. Elections complémentaires**

**Le président** remarque que les élections complémentaires ont lieu à bulletin secret sauf si le Synode en décide autrement : il est possible de voter à main levée à l'exception des élections au Conseil synodal.

**a. Bureau du Synode** (un secrétaire et un assesseur laïc)

**M. Jacques Laurent**, membre du Conseil de la paroisse du Joran, âgé de 47 ans, marié et père de trois enfants, licencié en sciences de l'éducation, enseignant, éducateur pour délinquants adolescents, sous-directeur d'un foyer pour requérants d'asile, directeur de l'Ecole des Arts & Métiers, chef du service de la jeunesse ; membre de diverses associations et fondations, dont le Centre culturel neuchâtelois, la Rouvraie, Malvilliers, etc. est candidat pour le poste d'assesseur laïc ; **il est élu à l'unanimité**

**Le président** remarque que le poste de secrétaire du Synode est encore à pourvoir et, en l'absence de candidature préalable, demande si l'Assemblée a une proposition à présenter. Aucun candidat n'étant annoncé, le poste de secrétaire demeure vacant.

**b. Conseil synodal (un membre ministre)**

**Le pasteur Gabriel Bader**, présenté par **M. Frédéric Jan**, paroisse de la Côte, est âgé de 39 ans, marié et père de trois enfants. Il est licencié en théologie de la Faculté de Neuchâtel et a été pasteur à Neuchâtel (Maladière), à l'Eglise réformée du Québec, à Colombier et, depuis 1992, à la paroisse de Peseux devenue paroisse de la Côte. Ses activités ont particulièrement concerné la jeunesse : précatéchisme, catéchisme, formation des jeunes, accompagnement théologique de la formation cantonale des moniteurs du précatéchisme existentiel. Il a assumé la présidence du Conseil régional de Boudry-Est en 1996-97. Il est membre du Synode depuis 1993 et y a assumé les fonctions de secrétaire puis de président. Il a participé à divers groupes de travail et commissions, notamment en lien avec la restructuration EREN 2003. Il a présidé le Groupe Erenet et a été délégué EREN à la commission internet romande. Il a également été maître de stage de trois pasteurs. Il est très attaché au travail en équipe et a une définition du rôle de pasteur tourné vers des compétences théologiques. La notion d'accompagnement et les questions de communication lui tiennent à coeur. Il s'investit également fréquemment dans les manifestations villageoises et dans les contacts avec les autorités communales. Son esprit critique et auto-critique a été un atout précieux durant la période de réorganisation de l'Eglise. Après s'être rapidement présenté et en l'absence de questions de la part des députés, le pasteur Bader se retire et son élection a lieu à bulletin secret : 45 bulletins sont distribués, 45 sont rentrés :

**le pasteur Gabriel Bader est élu par 44 voix, un bulletin blanc.**

Il est applaudi et félicité par le président. Il adresse quelques mots à l'Assemblée :

« Trois choses :

- un flash - ça ne peut être plus - sur le regard que je porte sur l'Eglise en général.
- un mot sur les circonstances qui m'ont conduit à être candidat au Conseil synodal et mes motivations
- un ou deux mots sur mon regard sur EREN 2003.

Pour moi, l'Eglise n'est pas d'abord un lieu où l'on donne des réponses mais elle est, prioritairement, un champ extraordinaire où l'on peut apprendre à poser ou simplement déposer des questions ; un lieu de recherche avec, en miroir, des textes bibliques. Oui, je pense que l'Eglise doit offrir des lieux où l'on apprend à déposer des questions. C'est là, dans ce champ, que se rencontrent des personnes venant de toutes sortes d'horizons, à la recherche d'un sens à leur vie en général, ou, le plus souvent, à un moment particulier de leur vie. Ce champ doit donc être le plus ouvert possible. Il doit permettre au plus grand nombre de questions d'être déposées. En tant que chrétien, je participe à cette recherche, plutôt que d'être répondant ; en tant que pasteur, j'accompagne des personnes dans leur propre recherche, plutôt que d'être répondant... Voilà pour le petit flash.

J'en viens aux circonstances qui me conduisent ici : cela fait plus de dix ans que je suis député au Synode. Vous le savez, je n'ai pas toujours été le moins bavard. Sans doute par passion pour tout ce qui peut donner sens au travail de l'Eglise.

Si aujourd'hui j'accepte de me porter candidat au Conseil synodal, c'est que j'en suis arrivé à une sorte de point de convergence entre mon parcours pastoral, mon parcours de député, mon parcours personnel, un point où il m'apparaît que j'ai peut-être assez parlé et que le temps est venu de proposer de participer au travail d'une autre façon. Il m'a semblé que l'exécutif pouvait constituer cette autre façon de m'engager aujourd'hui.

Je crois que je n'arriverai jamais à me débarrasser - et j'espère que je n'y arriverai jamais - d'une certaine préoccupation synodal que j'ai portée - tout particulièrement lorsque j'étais président du Synode - c'est-à-dire du souci que les moyens soient donnés aux députés de faire entendre leur voix et du souci que celle-ci soit respectée dans sa forme et son contenu.

Je vois aujourd'hui EREN 2003 comme une sorte de plan d'architecte, c'est-à-dire le terrain a été étudié, les besoins définis, les lignes du projet esquissées, puis les décisions ont été prises. Chacun a même pu choisir la couleur de ses catelles. Le plan est fait. Et la construction a largement démarré. Mais la maison n'est pas encore confortable.

Je crois que l'EREN est aujourd'hui en vaste chantier et pour moi ce mot n'a rien de négatif, bien au contraire : le chantier est le lieu où il est possible de construire, de réaliser, d'adapter et de réadapter. J'ai travaillé sur le chantier et j'ai aimé ce travail. Mais il faudra de la patience : je suis un de ceux qui pensent que ce sera long. Il faudra être attentif à ceux qui se découragent, à ceux qui pensaient construire autrement et à ceux qui lanceront des idées auxquelles nous n'avions même pas pensé. Il faudra peut-être aussi avoir le courage de revoir les plans. Ce chantier m'intéresse. Oui, je souhaite prendre ma part de travail au sein du Conseil synodal. Je souhaite le faire dans un

esprit de collégialité. C'est dans cet esprit, avec la passion que d'aucuns me connaissent, que je vous ai proposé mes services. Pour terminer, je précise que mon engagement prendra effet en janvier 2004 ».

**c. Commission de consécration** (un membre pasteur et un membre laïc)

**La pasteure Corinne Cochand-Mean**, âgée de 43 ans, est mariée et mère de deux enfants. Elle a accompli ses études de théologie à Neuchâtel. Après un stage à la paroisse de l'Abeille (actuellement la Chaux-de-Fonds) en 1985-86, elle a exercé son ministère à la paroisse des Forges (1986-1997) puis à la paroisse de la Haute-Areuse (actuellement Val-de-Travers), à mi-temps depuis 1997. Elle a suivi la formation proposée au niveau romand pour les maîtres de stage et a été sollicitée 6 fois comme directrice de stage.

**Au vote, elle est élue à une large majorité, sans avis contraire.**

Aucun candidat ne se présente pour le poste de membre laïc.

**d. Synode missionnaire** (un député + deux suppléants)

**Le président Phil Baker** remarque que le Centre Diaconie et Entraide était chargé de présenter trois députés mais qu'il ne les a apparemment pas recrutés.

Aucune candidature pour le poste de député. Deux suppléants se présentent :

**M. Yann Miaz**, 43 ans, est marié et père de trois enfants ; il a une formation d'assistant social et a pratiqué sa profession durant 12 ans au CSP avant de l'exercer à la Ville de Neuchâtel, dans le domaine scolaire. Il est membre du Conseil paroissial de Neuchâtel et président du Centre cantonal « Diaconie et Entraide ».

**M. Laurent Heiniger**, 43 ans, marié et père de 4 enfants a fait des études d'ingénieur en microtechnique à l'EPFL ayant de prendre la responsabilité technique de l'Hôpital de Dabou (RCI) durant 4 ans, envoyé du Département missionnaire. Il travaille ensuite chez Demarex Robotique et Microtechnique à Romanel puis chez Metalor à Neuchâtel et, depuis 1999, pour l'entreprise Isméca à la Chaux-de-Fonds. Il est actuellement en recherche d'emploi comme ingénieur responsable BT. En outre, après avoir été catéchète à Romanel, il est répondant Terre Nouvelle pour la paroisse de la Cascade et membre cantonal du centre « Diaconie et Entraide ».

**MM. Laurent Heiniger et Yann Miaz sont élus suppléants à une large majorité.**

**e. Commission d'examen de la gestion** (un membre ministre)

**Le pasteur Pascal Wurz** est âgé de 44 ans, marié et père d'un enfant. Il a entrepris ses études de théologie à Strasbourg et obtenu sa licence à Genève. Il a accompli des stages dans les paroisses de Chancy-Avully et Versoix et, de 1991 à 1996, a été assistant à la Faculté de théologie de Neuchâtel (professeur Gottfried Hammann) et à l'Institut de recherches herméneutiques et systématiques. Il a été consacré en 1998 et exerce son ministère à la paroisse des Hautes Joux depuis 1996.

**Le pasteur Pascal Wurz est élu à une large majorité.**

**f. Conseil du Fonds immobilier** (un membre)

**Mme Anne-Marie Jacot-Oesch** est mariée et âgée de 47 ans ; après une maturité latin-grec à Neuchâtel, elle a obtenu une licence en droit à Neuchâtel en 1980, son brevet d'avocate en 1981 et celui de notaire en 1985. Elle travaille comme indépendante dans une étude du Locle depuis 1982 et participe à divers conseils (Fondation la Résidence au Locle, Musée des Beaux-arts, Fondation Sandoz au Locle).

**Mme Jacot-Oesch est élue à une large majorité.**

**g. Organe de contrôle des finances** (un membre)

**M. Origène Murenzi**, âgé de 50 ans, a obtenu une maturité commerciale option comptabilité puis une licence à l'Université de Fribourg, faculté de Droit et des sciences économiques. Il est également titulaire d'un brevet d'avocat rwandais. Après avoir travaillé pour la Compagnie rwandaise d'assurance et ouvert un cabinet d'avocat-conseil, d'études et d'affaires, à Kigali (Rwanda) il est revenu en Suisse en 1994 où il a collaboré à la Bernoise et à la Generali assurances. Membre du conseil paroissial et caissier de la paroisse Val-de-Ruz Nord, la Cascade, il est membre du comité de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE où il représente l'association des communes neuchâteloises). Il est également membre de l'exécutif communal (finances), de la Société de développement des Hauts-Geneveys et du Lion's-Club du Val-de-Ruz.

**M. Origène Murenzi est élu à une large majorité.**

**3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale**  
**Candidature du pasteur André Divernois à l'agrégation.**

**Le pasteur Robert Tolck**, président de la Commission, indique que, à la suite de diverses questions qui ont été posées durant la phase de préparation du Synode, il souhaite y répondre avant de présenter la demande d'agrégation du pasteur André Divernois. Il rappelle les articles 241 à 247, 251 et 252 du Règlement général qui fixent les modalités de constitution et de transmission du dossier de consécration. Afin de respecter la confidentialité de certaines informations, le Conseil synodal constitue le dossier de candidature et la Commission se prononce sur la qualité du candidat. Lorsque la décision est positive, la Commission informe le Synode qui a charge d'accorder la consécration sans refaire le débat puisque la décision est ferme et solide (art. 247 du Règlement). Le Synode peut cependant discuter, contester et renvoyer le rapport. Ni le Conseil synodal ni le Synode ne peuvent accorder la consécration : elle est le fait de l'Eglise dans son ensemble.

**Le Pasteur Tolck** présente ensuite la candidature du **pasteur André Divernois** :

Né à Zurich le 2 août 1941, marié et père d'une fille et d'un garçon âgés de 19 et 17 ans, André Divernois a grandi à Genève et y a obtenu, en 1961, le diplôme d'ingénieur ETS en électromécanique et électronique.

Convaincu d'être appelé au ministère pastoral, il entre à la Faculté autonome de théologie de Genève et y obtient la licence en 1970. Il est consacré à Thônex (GE) le 8 avril 1979. Son cheminement professionnel passe par l'aumônerie de jeunesse et la paroisse (canton de Genève), divers remplacements paroissiaux dans le canton de Vaud et à l'Eglise française de Zurich. Il est ensuite pasteur à Sonvilier (BE), au sein de l'Union synodale Berne-Jura (agrégation en 1988), avant d'être nommé suffragant à mi-temps au Val-de-Travers (Buttes et la Côte-aux-Fées). Il a par ailleurs suivi plusieurs formations dispensées par Jeunesse en Mission. André Divernois conçoit le ministère pastoral avant tout comme « *un service à rendre à la communauté chrétienne par la prédication, la prière, l'enseignement de la Parole de Dieu* », une tâche accomplie dans la diversité des ministères. Homme de piété, il évoque volontiers l'importance de la prière. D'apparence modeste et de caractère peu expansif, il semble avoir de bons contacts avec ses paroissiens. A la Côte-aux-Fées, dont il est pasteur référent, il est apprécié, en particulier pour son rôle favorable dans la transition entre l'ancienne et la nouvelle organisation de l'Eglise. C'est sans doute dans cette perspective-là qu'il faut interpréter des attitudes qui, par ailleurs, peuvent être comprises comme des réticences à l'égard du ministère régional assumé de façon collégiale. Assurément, A. Divernois est avant tout le pasteur d'un lieu de vie, d'un village. Mais il paraît décidé à prendre normalement sa part au sein de la nouvelle paroisse. La Commission de consécration a rencontré André Divernois le 10 novembre 2003 ; elle a entendu ses commentaires du texte des Actes 15, 5-21 (l'Assemblée de Jérusalem et sa décision de compromis), ses réponses et explications.

Après délibération, la Commission de consécration recommande au Synode d'accorder au pasteur André Divernois l'agrégation au corps pastoral de l'EREN.

**Le pasteur François Dubois**, Diaconie et Entraide, ne comprend pas pourquoi on évoque des questions de confidentialité et de frais d'envois du rapport pour le distribuer au début du Synode: tous ou presque ont des adresses courriel et l'envoi préalable du dossier permettrait de mener un véritable débat.

**Le pasteur Tolck**, se dit assez favorable à ce que les députés et eux seuls reçoivent le rapport quand il est prêt ; cette question est à régler avec le secrétariat général et le Conseil synodal.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, répond que le courrier électronique est loin de garantir la confidentialité souhaitée.

**Le pasteur René Perret**, paroisse des Hautes Joux, trouve difficile de se prononcer si rapidement.

**La pasteure Corinne Cochand**, paroisse du Val-de-Travers, remarque que, bien que le pasteur Divernois soit en poste depuis une année, il est difficile de collaborer avec lui : il a tendance à s'isoler et, dans le Vallon, il est important de travailler en équipe.

**Le pasteur Robert Tolck**, affirme que le rapport n'est pas le fait du seul président et que, après mûre réflexion, la Commission recommande de faire confiance au candidat puisqu'il a marqué une nette volonté de collaboration. Il doit s'adapter et il le fera d'autant mieux avec l'aide et la bienveillance de ses collègues. Quel serait le sens d'un refus du rapport et quel en serait

l'impact personnel sur un homme de 62 ans, déjà reconnu et consacré ailleurs ?

**Le pasteur David Allisson**, paroisse La Chaux-de-Fonds, rappelle que le pasteur Divernois a été consacré en 1979 par l'Eglise genevoise et souhaite que son agrégation soit acceptée par l'EREN.

**Le pasteur Robert Tolck**, ajoute qu'il s'agit d'un homme de cœur et de piété qui n'a pas besoin de pitié. Il conclut en disant que s'il y a eu consécration, il ne devrait plus y avoir d'examen de consécration.

**Le rapport est accepté et l'agrégation accordée à une large majorité ;** avec deux voix contre.

Au retour du pasteur André Divernois, **le pasteur José Mora**, paroisse du Val-de-Travers, dit la prière de reconnaissance.

#### **4. Budget**

##### **a. Introduction du Conseil synodal**

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, donne quelques explications quant aux modifications du plan comptable, rendues nécessaires par la réorganisation d'EREN 2003 et les incertitudes relatives à la répartition des charges dans la nouvelle organisation. Le Conseil synodal a le plaisir de présenter un budget qui ne comporte plus 9 départements mais 6 seulement, ce qui influence sa présentation. Il remercie chaleureusement le secrétaire général qui a accompli ce travail. Il a reçu quelques remarques des Conseils paroissiaux étonnés que le budget ne soit pas équilibré. Le déficit budgétaire, représentant à peine un peu plus de 1% des charges, n'est pas inquiétant mais il doit cependant nous inciter à la prudence : des efforts sont nécessaires pour garder cet équilibre fragile. Cette fragilisation est due à la baisse des contributions ecclésiastiques et le Conseil synodal veut garantir les postes jusqu'en 2005. En 2001, les rentrées ont été supérieures aux prévisions ce qui permettra de compenser d'éventuelles diminutions les années suivantes. Le Conseil synodal a affirmé que le processus EREN 2003 ne visait pas à la diminution des postes et il tiendra cet engagement. M. Schubert incite donc le Synode à la foi et à la confiance.

##### **b. commentaires de la Commission d'examen de la gestion**

La parole est donnée à **M. Bertrand Jaquet**, président de la CEG, dont les commentaires, au nom de la CEG, porteront sur trois points : d'abord la nouvelle présentation du budget avec 6 postes au lieu de 9 ce qui a nécessité une adaptation des comptes 2002, afin de permettre une comparaison ; puis le montant de la Contribution ecclésiastique fixé à 8,5 millions, soit le même montant que celui figurant aux comptes 2002 ; ce chiffre est peut-être optimiste, au vu de la récession économique et de la diminution des rentrées fiscales que subissent de nombreuses communes. Cependant, le passif transitoire, à fin décembre 2002, s'élevant à plus de 2 millions, représente une roue de secours et se retrouvera, au moins en bonne partie, à fin 2003. Le président de la CEG demande au Conseil synodal de présenter un plan d'action pour l'établissement d'une politique financière importante et nécessaire. Il invite le Synode à accepter le budget 2004.

Le budget 2004 ne traduit pas une vision à long terme de l'EREN. C'est un budget qui a pour option la mise en place de l'organisation qui découle d'EREN 2003, caractérisée par la création de 12 paroisses, de trois centres cantonaux et, au Conseil synodal, de six départements.

La CEG unanime demande au Conseil synodal de présenter au Synode un plan d'action pour les trois années et demie de la fin de la présente législature ; un plan qui se traduirait notamment par l'établissement d'une politique budgétaire pour la même période. Ainsi, les budgets et les comptes seraient examinés à l'avenir selon des lignes directrices connues à l'avance et non comme actuellement, isolément, année après année.

En conclusion, il semble bon à la CEG d'inviter le Synode à accepter le budget 2004. Pour terminer, elle sera attentive aux points qu'elle a soulevés et à ceux qui seront évoqués dans la discussion qui va suivre.

### **c. budget 2004**

**Le président** passe le budget en revue point par point.

Aux recettes, **le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, constate une baisse importante des intérêts et aucune vente d'immeubles. Au vu de la morosité économique actuelle, il se demande s'il ne serait pas opportun de développer une politique de gestion tendant à valoriser le parc immobilier.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, indique que le problème réside dans le fait que la plupart de ces immeubles sont utilisés par l'Eglise elle-même et que l'entretien des autres engendrerait des dépenses considérables.

Au point D1 ad 1 « contribution à la FEPS », le Conseil paroissial des Hautes Joux a déposé un amendement qui a la teneur suivante :

**« La contribution de la FEPS pour l'année 2004 reste fixée à la somme budgétée en 2003, soit à 75'000.- francs et la participation des paroisses à 4'500.- francs »**

**Le pasteur René Perret**, paroisse des Hautes Joux, ajoute que sa paroisse s'oppose aux augmentations prévues parce que le budget 2003 avait déjà augmenté ces deux postes et que l'explication donnée dans les « notes à l'appui du budget 2004 » page 3 n'est pas convaincante.

Au nom du Conseil synodal, **M. Georg Schubert** demande de refuser cet amendement : il est important que, vis-à-vis des autres Eglises, l'EREN ait au moins la possibilité de se faire entendre en Europe, par exemple au Conseil Œcuménique des Eglises mais aussi par un engagement au Centre de Vallorbe et à la Suisa. Si la FEPS est dissoute ces tâches devront être reprises par les paroisses. Si le budget de la FEPS augmente, c'est que les tâches qui lui sont dévolues augmentent aussi. Le fonds de solidarité a aidé les ministres de l'EREN et il faut renforcer nos liens avec les autres Eglises réformées et donner les moyens nécessaires à la FEPS d'accomplir sa mission.

**M. Armand Kurth**, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande si le budget englobe l'ensemble des traitements alors que certains postes ne sont pas ou partiellement repourvus, auquel cas le budget serait passablement pessimiste. Une autre question concerne D2. 4 soit la



participation des hôpitaux, la participation de la part de la Chrysalide n'est pas mentionnée.

**M. Georg Schubert**, précise que la Chrysalide bénéficie d'un tiers de poste pris en charge par le budget de la Chrysalide.

**M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, précise que l'absence de subvention au sujet de l'aumônerie de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds est due au fait que l'Etat n'a pas suivi la proposition du Conseil communal sur ce point.

**Le pasteur François Dubois**, Diaconie et Entraide, est surpris par les différences qui existent au sujet des charges de fonctionnement entre les différents centres cantonaux et souhaite une explication.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil Synodal, indique que les chiffres sont donnés sur la base des expériences des années précédentes pour les postes qui sont maintenant regroupés.

**Le pasteur David Allisson**, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que les frais pour le colloque de méthodologie ne représentent que 300.- francs dans les comptes 2002. En 2003, il a dû être annulé par manque de participants. Il se demande si l'offre de formation continue est trop étoffée et si ces colloques peuvent être maintenus ou doivent être supprimés.

**Le pasteur Christian Miaz**, pour le Conseil synodal, précise que ce colloque n'a pas été organisé durant plusieurs années mais qu'il reste un objectif à mettre sur pied dans le nouveau centre ; c'est pourquoi il reste inscrit au budget.

**Le pasteur David Allisson**, paroisse La Chaux-de-Fonds, pense que ce colloque n'est pas destiné seulement aux professionnels mais également à toute personne qui enseigne la catéchèse.

**M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, fait remarquer que le fait de classer Le Louverain sous « divers » a été assez mal perçu et ressemble à une mort annoncée ; il propose donc de remplacer « divers » par « promotion ».

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, pense qu'une « mort annoncée » qui figure pour 250'000 francs au budget est une mort dorée... Le statut du Louverain a changé mais encore pas dans le Règlement général. Il a donc été décidé de faire figurer le Louverain dans le département "Théologie, Education et Formation" en ce qui concerne le budget.

**La pasteure Bénédicte Gritti Geiser**, paroisse de la BARC, aimerait savoir à quoi est affectée la différence entre charges et recettes des immeubles de l'EREN.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil Synodal, répond qu'il n'y a pas d'affectation particulière : elle entre dans la caisse centrale ou à l'entretien des immeubles.

**Le président** donne lecture de la récapitulation puis propose de voter d'abord l'entrée en matière et, ensuite, l'amendement et les propositions.

**Le pasteur François Dubois**, Diaconie et Entraide, souhaite entendre la réaction du Conseil synodal face à la demande de la CEG

concernant une politique budgétaire sur une période de trois ans. Il souhaite qu'on conserve l'actualité de cette demande.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, ne comprend pas ce que veut la CEG et demande que, soit elle, soit le Synode, donne des pistes au Conseil Synodal.

**M. Bertrand Jaquet**, président de la CEG, se dit favorable à une collaboration qui permettrait de trouver des pistes communes avec le Conseil synodal.

**Le pasteur François Dubois** Centre cantonal Diaconie et Entraide, demande s'il y aura, au Synode de juin 2004, un point de l'ordre du jour consacré à cette question.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, conclut que ce ne sera possible qu'en connaissant précisément les attentes de la CEG, c'est pourquoi il demande à la Commission de formuler des questions précises.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

L'amendement de la paroisse des Hautes Joux ne recueille que 5 voix pour. **Il est refusé par une large majorité.**

**Le budget est accepté par une grande majorité, avec une voix contre.**

## **5. Objectifs processus EREN 2003**

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, présidente du Conseil synodal, relève que la mise en place de la nouvelle organisation de l'EREN accapare les forces et les compétences des responsables à tous les niveaux. Cette situation particulière n'est pas toujours facile bien que le désir que le projet aboutisse soit bien présent, ainsi que le souci de baliser le chemin qui mène à cette mise en place. Les buts de cette mise en place c'est accomplir la mission de l'Eglise selon la Constitution, se recentrer sur les fondements de l'Eglise chrétienne, simplifier la structure et créer des liens nouveaux pour aller à la rencontre des autres.

Dans la société, les humanistes constatent le fait suivant : d'une part, la maîtrise de la technologie et, d'autre part, des représentations du monde et des croyances archaïques. Le 11 septembre 2001 a démontré ce mélange explosif de la naïveté et de la science. On constate un recul de l'humanisme et, par là-même, un recul du protestantisme et de la démocratie. L'Eglise neuchâteloise veut témoigner de sa foi en Jésus Christ, en étant créatrice de communautés et de réseaux, par la convivialité et en étant attachée à une foi qui s'exprime non seulement par l'émotion et les sentiments, mais aussi grâce à l'intelligence et le savoir, nous ne sommes pas les seuls à être conscients de ces éléments, d'où l'importance de s'allier avec toutes les personnes de bonne volonté.

Quel est donc le rapport avec le document présenté ici ? Est-ce que les objectifs de l'EREN amèneront à devenir des technocrates ? Ce n'est pas l'intention du Conseil synodal. Permettre la mise en place n'est pas seulement le résultat du bon vouloir sur le terrain mais également d'une collaboration entre tous les niveaux pour résoudre les problèmes. Il faut donner toutes les chances au projet et éviter qu'il ne devienne hybride en adoptant du neuf tout en

gardant du vieux, ce qui ne permettrait pas d'aller au bout de l'expérience d'EREN 2003.

Par rapport aux dates-butoirs, on constate une impatience chez certains qui voudraient qu'en trois mois tout soit fonctionnel. Chez d'autres, au contraire, il faudrait donner du temps avant que l'organisation soit fonctionnelle et attendre trois à quatre ans pour en voir les fruits.

Pour le Conseil synodal, ce rapport ne contient pas une idée de compétition ni celle scolaire de faire tout juste. Il veut donner des points de repères pour permettre de faire un état des lieux de la situation et indiquer comment avancer. L'équipe d'accompagnement s'y appuiera comme sur un fil rouge afin que ce travail puisse, en cas de blocage, amener à proposer des correctifs à cette nouvelle organisation. Il comporte des objectifs précis pour créer un espace à la joie et à la manifestation du Saint-Esprit. On se trouve là dans le fameux débat entre l'institution et l'événement.

**M. Philippe Inversin**, Faculté de théologie, est étonné de voir que les buts à atteindre sont clairement définis mais que les liens pratiques manquent avec l'équipe d'accompagnement et le Conseil synodal.

**La pasteur Isabelle Ott-Baechler**, répond que le Conseil synodal a répondu à une motion du Synode qui demandait ces objectifs et que le lien de l'équipe d'accompagnement est défini dans le rapport d'information sur celle-ci et qu'il est prévu qu'il se fasse au niveau du Bureau du Conseil synodal.

**Le président** propose de voter l'entrée en matière. **Elle est acceptée par une large majorité .**

La discussion de détail est ouverte par **le pasteur David Allisson**, paroisse La Chaux-de-Fonds, qui fait remarquer qu'au point 6, 4<sup>ème</sup> objectif prioritaire, il conviendrait de remplacer « externe en particulier » par « interne et externe ».

**La pasteur Isabelle Ott-Baechler**, indique que le Conseil synodal est d'accord avec cette remarque et elle en remercie son auteur : il faut encourager à la cohérence.

**Le pasteur François Dubois**, Diaconie et Entraide, demande s'il existe un lexique permettant d'harmoniser les termes utilisés et cite des cas de confusion possibles (paroisse à la place de lieu de vie par exemple).

La parole n'étant plus demandée, le président met en discussion les résolutions:

- 1. Le Synode décide que ce rapport devient le guide de la mise en place de la nouvelle organisation de l'EREN.**
- 2. Le Synode décide que ce rapport sert de fil conducteur au travail de l'équipe d'accompagnement du processus EREN 2003.**

**Elles sont approuvées à une large majorité, avec une voix contre.**

- 6. Information du Conseil synodal concernant l'équipe d'accompagnement du processus EREN 2003**

**Le pasteur Christian Miaz**, au nom du Conseil synodal et en complément de l'information écrite, souhaite souligner que la mission première de cette équipe d'accompagnement est la mise en place des structures nouvelles. Elle est sans rapport avec ce que les paroisses ne sont pas parvenues à réaliser et elle donne une vision d'ensemble des travaux à effectuer pour amener au nouveau visage de l'Eglise. Cette équipe n'a pas pour but d'évaluer les centres cantonaux ni les paroisses mais elle offrira une vue plus large sur les travaux menés à bien et encore à réaliser ; c'est pourquoi le Conseil synodal n'a donné qu'une information sans résolution et attend les questions des députés.

**M. Fred-Eric Jan**, paroisse de la Côte, demande s'il est prévu que les accompagnants membres de l'équipe soient les répondants dans leur propre paroisse, ce qui rendrait la situation délicate.

**La pasteure Bénédicte Gritti Geiser**, paroisse de la BARC, s'interroge sur le mode de fonctionnement de l'équipe : est-ce l'équipe qui s'intéresse aux paroisses ou les paroisses qui s'intéressent à l'équipe ?

**Le pasteur François Dubois**, Diaconie et Entraide, demande la parole pour remercier toutes les personnes qui se sont investies dans cette équipe d'accompagnement dont les objectifs sont exigeants et nombreux.

**Le pasteur Christian Miaz**, pour le Conseil synodal, indique que l'équipe d'accompagnement n'est pas là pour juger. Elle va se répartir les tâches et elle a manifesté son intérêt aux paroisses et aux centres qui ont déjà reçu une lettre pour trouver des dates de rencontres. Le secrétaire général attend les réponses pour fixer un calendrier.

**M. Armand Kurt**, paroisse La Chaux-de-Fonds, a appris, durant la séance de préparation, que l'équipe souhaite encore s'adjoindre un ministre.

**M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, répond à M. Jan et informe que la question a déjà été résolue : aucun membre de l'équipe d'accompagnement n'ira dans sa propre paroisse.

Avant l'interruption de la séance, **le président** salue la presse et les personnes qui ont répondu à l'invitation du Synode :

- L'Eglise réformée Berne-Jura et le bureau du Synode jurassien, Mme Sonia Günter ;
- L'Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Montbéliard : M. Joël Dautheville, inspecteur ;
- L'Eglise catholique chrétienne : M. Wilfred Jeanneret
- L'Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Montbéliard : Mme Anne-Laure Bandelier et Mme Alice Ethesse.
- Le Collège des Forges : M. Laurent Huguenin

Il excuse les invités qui n'ont pu être présents :

- La présidente de la paroisse de la Chaux-de-Fonds
- Le Conseil d'Etat
- Le Conseil communal de la Chaux-de-Fonds

- L'Eglise catholique romaine : Mme Isabelle Huot

La session est interrompue pour la **célébration du culte** à l'église des Forges, présidée par la **pasteure Isabelle Ott-Baechler** et l'installation de **M. Paolo Mariani**, chargé de l'information et de la communication. L'EREN prend congé des **pasteurs Pierre Amey, Michel Braekman et Norbert Martin** qui quittent son service professionnel.

## **7. Rapport du Conseil synodal concernant le Rapport sur la pénurie ministérielle**

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, introduit le rapport qui pourrait se situer entre deux points de vue : la confiance reconnaissante exprimée par l'Eglise lors des consécration, que Dieu donne à son Eglise les ministres dont elle a besoin, et l'adage populaire « aide-toi et le ciel t'aidera ». Avec 5 postes actuellement non repourvus la pénurie est déjà visible. Entre 2007 et 2012 une quinzaine de ministres arriveront à la retraite et la situation deviendra plus difficile. Il faut donc se donner les moyens de remédier à la pénurie.

Ce rapport est une première étape d'un travail qui doit s'inscrire dans la durée, une prise de conscience qui conduira à un certain nombre de décisions. D'autres réflexions et propositions suivront selon l'évolution de la situation.

Réagir à la pénurie impose de gérer la situation engendrée par le manque de ministres et de créer les conditions pour accroître le nombre de personnes intéressées à s'engager dans des études de théologie et dans le ministère pastoral ou diaconal.

La mission des paroisses doit s'accomplir mais, et cela demandera plus de souplesse, elle peut être recentrée autour des priorités. Ce travail a déjà commencé dans les paroisses et les centres.

Les colloques et les Conseils paroissiaux réfléchissent aux tâches à accomplir. Ils définissent les cahiers des charges des permanents, en tenant compte des compétences spécifiques des différents ministères, dans le but de les mettre en valeur et d'éviter déperdition de forces et confusion des rôles. Dans une période où les pasteurs seront moins nombreux, une définition claire de ce qui relève du pasteur, du diacre ou du laïc dans les responsabilités et les compétences ne peut que faciliter le partage des tâches, bénévoles ou salariées, et diversifier les postes à repourvoir.

La réorganisation de l'EREN permet de définir les postes paroissiaux destinés à des laïcs compétents et engagés par l'Eglise, par exemple en animation, enseignement, information, etc. Afin d'aider les paroisses, le Conseil synodal recourt à des desservants mais les personnes disponibles deviennent rares et le département de l'Intérieur sera dans l'incapacité de répondre à toutes les demandes. Il devra donc juger de la nécessité impérieuse ou non selon les cas. Pour avoir plus de souplesse dans cette tâche, le Conseil synodal a créé un statut de ministre desservant qui pourrait intéresser un ministre expérimenté désireux d'avoir, pour un temps, moins de responsabilités structurelles et acceptant de se mettre à disposition pour des remplacements successifs.

Gérer la pénurie demandera de la souplesse, la capacité de s'adapter à la situation, de l'écoute pour les difficultés vécues par chacun. Cela n'est possible que dans la perspective d'une amélioration, à moyen terme, avec une arrivée significative de pasteurs et de diacres.

Il s'agit de s'interroger sur l'image du pasteur reflétée par l'Eglise. L'intérêt de la théologie paraît moins en cause que

l'attrait d'une profession dont on voit surtout les difficultés : surcharge, difficulté de trouver du temps pour le ressourcement ou le travail théologique, complexité des relations, pressions des paroissiens et des distancés. Le Conseil synodal a prévu de constituer un groupe composé de représentants des ministres, de conseillers paroissiaux et synodaux pour se pencher sur les conditions de travail dans l'EREN.

Il y a certainement lieu de redéfinir une partie des conditions de travail mais aussi de remettre en évidence et en valeur les richesses et les beautés du ministère pastoral.

Informé avec constance et force sur les possibilités et la diversification du travail en Eglise pourrait faire naître des vocations. La formation de candidats au diaconat pourrait se faire en emploi plutôt que d'attendre la fin d'une formation pour bénéficier de leurs compétences.

Il sera aussi nécessaire de soutenir l'effort de formation des candidats au pastorat soit par un soutien financier ou par des mesures d'allègement.

Dans la formation, comme dans l'engagement de pasteurs venus de l'extérieur, il est important de ne pas abaisser l'exigence de niveau sous la pression de la pénurie, car une politique de moindre exigence créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait et amoindrirait la portée du message de l'Eglise.

De nombreuses réflexions sont en cours et d'autres doivent s'amorcer sur les plans romand, cantonal, paroissial, entre ministres et dans les conseils. L'évolution de la situation amènera probablement le Conseil synodal à faire des propositions complémentaires. La pénurie mettra à l'épreuve, chez tous les membres actifs de l'Eglise, la volonté de collaboration, la capacité à innover, la prise en compte des charismes. Elle donnera à chacun l'occasion de voir et de prendre sa place dans le témoignage commun.

**Le président** ouvre la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, l'entrée en matière est acceptée d'office.

**Le pasteur Pascal Wurz**, paroisse des Hautes Joux, regrette que le rapport soit fataliste, voire défaitiste. Il y manque la reconnaissance de la licence en herméneutique et il n'est pas fait allusion aux prédicateurs laïcs. Il aimerait savoir ce qu'il en est. Il espère un engagement plus concret et plus de précision quant à la limitation des mandats. Il faudrait pousser la réflexion sur le problème des 3 cercles de la Confédération concernant l'immigration et arriver à obtenir des exceptions

**Mme Anne-Marie Frutschi**, paroisse La Chaux-de-Fonds, relève qu'il semblait qu'une meilleure organisation de l'EREN permettrait de tenir compte de notre culture ecclésiale et spirituelle.

Malheureusement, il faudrait que la forme soit compatible avec le fond et que les autorités montrent véritablement qu'elles croient que l'Eglise et le ministère sont essentiellement l'affaire de Dieu.

Elle cite quelques points du rapport et se demande si cela dépend des autorités de l'EREN de rendre l'image des ministères attirante en définissant les priorités du ministère pastoral et du rôle des pasteurs. On parle d'organisation alors que le problème se pose d'abord et surtout au niveau de l'être du ministre, de la qualité de sa vie spirituelle et de celle des fidèles. Les autorités n'ont pas de prise sur le dynamisme et le rayonnement des ministres. Laisser croire que ce n'est qu'une question de cahier des charges est une très mauvaise interprétation de la crise. Avant de redorer l'image du ministre, il faudrait d'abord réfléchir à notre manière

d'être Eglise. EREN 2003 est un pas dans la bonne direction. Mais notre langage doit exprimer notre confiance en Jésus-Christ et non l'excellence de nos réalisations. Enfin, croyons-nous sincèrement que « faire connaître le métier de pasteur » selon le nouveau cadre ecclésial et « les perspectives favorables de l'emploi dans l'Eglise » sortira l'Eglise de la crise des vocations ?

Le manque d'information auprès des lycéens existe, mais ce n'est pas avec ce langage que notre Eglise éveillera des vocations diaconales et pastorales, tout au plus des vocations de fonctionnaires.

Selon le Conseil synodal, l'Eglise pourrait bénéficier de personnes formées à d'autres professions et qui pourraient acquérir en emploi partiel les éléments théologiques nécessaires au diaconat. Dommage que le Conseil synodal ne dise pas un mot sur l'engagement et la motivation spirituelle des femmes et des hommes qui, dans la crise actuelle, seraient susceptibles de se mettre au service de l'Eglise à l'âge mûr. Pourquoi réserver aux seuls diacres la possibilité vraiment novatrice d'une formation en cours d'emploi ? Il est donc absolument nécessaire de repenser notre manière d'être, l'exercice du ministère et le recrutement des ministres.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, trouve que le rapport sous-estime deux voies à privilégier en priorité :

- la passerelle à créer entre la licence en herméneutique religieuse et la possibilité de devenir pasteur
- les facilités à offrir dans le cas d'un intérêt tardif pour le ministère pastoral.

La licence en herméneutique exerce une attractivité auprès des jeunes qui ont la possibilité d'explorer le domaine religieux sans intention préalable de devenir pasteur tout en étant des candidats potentiels de choix pour participer à la revitalisation du corps pastoral. Il propose de charger le Conseil synodal de travailler cette passerelle ou de faciliter ce passage.

Pour les vocations tardives, l'expérience de vie, le recul face aux événements existentiels, le cheminement spirituel, la quête de sens, sont autant d'éléments qui amènent à s'intéresser à la fonction de pasteur. Le fonds des vocations tardives, évoqué en page 5 du rapport, doit être plus important afin d'être connu et sollicité. A l'instar du travail social où les éducateurs ou assistants en emploi sont plus appréciés que les jeunes diplômés, grâce à l'importance de leur histoire de vie dans le métier qu'ils ont vraiment choisi, il souhaiterait que le Synode charge le Conseil synodal de mener un travail de réflexion autour de l'alimentation financière et du marketing que ce fonds mérite.

**Le diacre François Rossier**, paroisse du Val-de-Ruz Ouest, relève que la résolution No 1 et le rapport sont sensibles au ministère diaconal mais il trouve que la place donnée au diacre est actuellement floue, Il a de la peine à distinguer les spécificités du ministère pastoral et diaconal. Il demande que les compétences de chacun soient clairement définies.

**Le pasteur Jean-Claude Schwab**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, soutient M. Laurent et demande au Synode de prévoir une résolution qui favorise des passerelles pour les personnes ayant une formation universitaire, avec un cursus particulier, pour un licencié d'une autre profession, permettant de former des pasteurs. Cette question est à étudier afin d'aboutir à une décision.

**Le président** rappelle la résolution déposée par la paroisse La Chaux-de-Fonds qui va dans le même sens et parle d'une formation pastorale en cours d'emploi.

**Le pasteur Patrick Schluter**, paroisse La Chaux-de-Fonds, se réfère à la résolution No 2 nouvelle qui complète la résolution No 1 et tient compte du souci de ce genre de passage pour pouvoir entrer dans une formation pastorale abrégée.

**M. Armand Kurth**, paroisse La Chaux-de-Fonds, n'est pas d'accord avec l'opposition du Conseil synodal à un allègement car les gens ayant une autre formation doivent justement pouvoir obtenir cet allègement.

**Le pasteur José Mora**, paroisse du Val-de-Travers, en référence à son expérience personnelle, estime qu'une bonne base théologique est absolument nécessaire et ne doit pas s'obtenir au rabais car dans l'exercice professionnel elle pourrait beaucoup manquer et qu'il est un peu léger de trop faciliter les passages selon les expériences professionnelles

**Le diacre François Rossier**, paroisse du Val-de-Ruz Ouest, dépose un amendement à la résolution No 1 du rapport :

*Le Synode charge le Conseil synodal d'entreprendre une réflexion au niveau de la théologie des ministères, afin que la spécificité et la complémentarité des ministères pastoral et diaconal soient davantage prises en compte et respectées.*

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, ne voit pas comment ajouter cet amendement car il est bien plus considérable que la proposition d'organiser une formation diaconale en emploi. Le diacre en formation sera employé dans un poste vacant de l'EREN et travaillera dans une paroisse pendant sa formation. L'amendement va nettement plus loin. Dans l'EREN il y a beaucoup d'exigences afin qu'il n'y ait pas de confusion entre le diacre et le pasteur. Il reste des postes où la différence est moins claire et la tentation est grande de les substituer. C'est un travail à prendre en parallèle avec les cahiers des charges des paroisses.

**Le président** précise que l'amendement du diacre Rossier est à prendre comme une résolution nouvelle.

**Le diacre François Rossier**, paroisse du Val-de-Ruz Ouest, précise qu'il y a obligation d'avoir une réflexion avant d'engager un diacre ou un pasteur et de savoir exactement ce qu'est un pasteur ou un diacre.

**La pasteure Bénédicte Gritti Geiser**, paroisse de La BARC, trouve que la discussion dévie car le rapport concerne la pénurie ministérielle et elle ne voit pas en quoi cet amendement concerne ce sujet.

**Le pasteur Christophe Kocher**, paroisse de Neuchâtel, répond que le rapport ne concerne que la pénurie mais qu'il y a un lien avec le ministère et qu'il faut se poser la question des spécificités diaconales et pastorales.



**Le président** demande de n'aborder que la résolution No 1. Comme elle n'est pas combattue elle est acceptée et a la teneur suivante :

**Le Synode accepte le principe d'une formation diaconale en cours d'emploi et charge le Conseil synodal d'entreprendre les démarches adéquates.**

**Le président** ouvre la discussion sur l'amendement du diacre François Rossier en tant que résolution No 2 :

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, aimerait savoir si, derrière cette résolution, les passerelles sont implicites ?

**Le pasteur Jean-Pierre Roth**, paroisse du Joran, trouve que cette résolution n'est pas pratique par rapport à la pénurie. La théologie des ministères concerne la consécration et n'est pas pertinente actuellement dans ce cadre. Elle n'est pas à mettre en vigueur ici.

**Le pasteur Fabrice Demarle**, paroisse de La BARC, précise que le Centre cantonal "Théologie, éducation et formation" est chargé de mener à bien la réflexion sur le rapport du groupe de travail sur la Consécration.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, aimerait que le responsable des ministères s'exprime à ce sujet.

**Le président** répond que ce n'est pas réglementaire.

**Le diacre François Rossier**, paroisse du Val-de-Ruz Ouest, précise que cet amendement ne va pas aussi loin sur la consécration par rapport à l'élaboration du cahier des charges. Il y a danger que le diacre remplace la longue formation du pasteur. Il s'agit de rester attentif aux formations de chaque ministère et de garder le respect de chaque formation qui conduit à une consécration.

**Mme Marie-Henriette Zweiacker**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, propose que le Synode se donne le droit d'interroger le responsable des ministères.

**Le président** consulte le règlement. Le Règlement général ne prévoit pas la possibilité d'intervention d'autres personnes que les députés et le Conseil synodal.

**La pasteur Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, relève que l'on s'engage dans une voie inutile ici. Ce n'est pas le moment de débattre des lignes de force de chaque ministère, il s'agit de clarifier si l'on charge le Conseil synodal d'entreprendre une réflexion ou non. Il existe déjà un long rapport de M. Gottfried Hammann sur le ministère diaconal qui n'a pas encore obtenu d'accord sur le plan romand.

Le pasteur François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, imagine que Nicolas Cochand a une vue d'ensemble qui pourrait clarifier ce débat sur la pénurie de ministres.

**Le président** demande à M. Cochand s'il souhaite prendre la parole. Celui-ci répond que ce n'est pas à lui de prendre cette décision.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, dit au Synode que si son débat devient un peu confus ce n'est pas à un titulaire de poste qui n'est pas député à remettre de l'ordre, mais au Synode lui-même.

**M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, demande de revenir au but du rapport et de reprendre ce débat lors d'une séance ultérieure.

**M. Armand Kurth**, paroisse La Chaux-de-Fonds, aimerait que l'on fasse de ce projet de résolution une motion à traiter au point 9, car il ne va pas dans le sens de ce rapport.

**Le diacre François Rossier**, paroisse du Val-de-Ruz Ouest, pense que c'est en lien avec cette pénurie et que c'est important de l'ajouter ici car il y a deux ministères distincts. Alors on accepte ou refuse cet amendement mais il ne veut pas le mettre au point 9.

**Le président** met au vote cette proposition de résolution. Elle est rejetée par une large majorité.

**Le président** ouvre la discussion sur la résolution No 2 :

*Le Synode demande au Conseil synodal de charger le Conseil de l'information et de la communication d'étudier un concept de revalorisation de l'image des ministres.*

**Le pasteur Patrick Schluter**, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande de ne pas soutenir cette résolution car le problème est pris dans le mauvais sens. Faut-il mettre les perspectives favorables et donner une bonne image sans donner le fond ? Il faut supprimer cette résolution et la remplacer par les propositions 3 et 4 de La Chaux-de-Fonds.

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, s'oppose à cette suppression. Le message de l'Eglise a été pendant longtemps que l'EREN n'offrait pas de places de travail et cette information doit être contredite. Il circule des idées erronées sur le pasteur, sur son rôle, sa notabilité et il est nécessaire de communiquer une image plus réaliste. Il est judicieux de mettre en évidence des aspects de revalorisation, et les conditions de travail. Ces réflexions doivent être promues.

**M. Philippe Inversin**, Faculté de théologie, précise qu'en faculté chacun sait qu'il y a des vacances et que tous les étudiants sont au courant de cette pénurie.

**La pasteure Bénédicte Gritti Geiser**, paroisse de La BARC, rappelle que la résolution No 4 proposée par La BARC demande d'aller plus profondément que juste sur l'image.

**Le président** propose de la prendre dans l'ordre chronologique afin de ne pas compliquer le tout.

**Le pasteur Patrick Schluter**, paroisse La Chaux-de-Fonds, propose de la supprimer car la résolution No 4 proposée par La Chaux-de-Fonds, la contient déjà. Le concept de revalorisation paraît problématique.

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, constate que les deux résolutions se complètent. La situation de pénurie est déjà affirmée et difficile. Il faut pouvoir se donner toutes les possibilités d'action. Réfléchir à la revalorisation est un des aspects de la lutte contre la pénurie. Elle s'oppose à la suppression. Pendant longtemps on a pensé qu'il n'y avait pas de postes à l'EREN. Il faut lutter contre cette affirmation.

**Le président** soumet la résolution No 2 au vote. Elle est acceptée par 23 voix et a la teneur suivante :

**Le Synode demande au Conseil synodal de charger le Conseil de l'information et de la communication d'étudier un concept de revalorisation de l'image des ministres.**

**Le président lit la proposition de résolution No 3 nouvelle présentée par La Chaux-de-Fonds :**

*Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier rapidement*

- *le principe d'une formation pastorale en cours d'emploi*
- *les possibilités de faciliter l'accès au ministère pastoral aux personnes titulaires d'une première formation professionnelle ou universitaire.*

**Le diacre François Rossier**, paroisse du Val-de-Ruz Ouest, aimerait savoir si, par exemple, un CFC est suffisant pour accéder au ministère pastoral.

**Le pasteur Jean-Claude Schwab**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, pense qu'il s'agit d'étudier pour chaque cas les conditions pour pouvoir y accéder.

**M. Armand Kurth**, paroisse La Chaux-de-Fonds, n'est pas sûr d'avoir bien compris si pour la formation diaconale en cours d'emploi il s'agit d'un emploi dans l'EREN ou d'une activité professionnelle hors Eglise ?

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, précise « en cours d'emploi ». La formation diaconale comprend actuellement 2 ans avec des séminaires en week-end et le candidat travaille ou non mais il a déjà exercé une activité professionnelle. Il reste une troisième année de stage. Les mêmes pré requis existent et la personne acceptée peut suivre les modules 1, 2 et 3 tout en travaillant dans un poste vacant diaconal.

Pour la formation pastorale, la fin des études se ferait en même temps qu'un poste pastoral dans l'EREN. Ce sera plus facile à organiser avec le processus de Bologne, par exemple pendant les deux dernières années du master. Ces décisions devront être également prises au niveau romand, un partenariat est nécessaire et il n'est pas possible de s'engager seul maintenant. Le Conseil synodal n'est pas opposé à cette étude.

Au vote la résolution No 3 est acceptée par une grande majorité. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier rapidement**  
- **le principe d'une formation pastorale en cours d'emploi**

- **les possibilités de faciliter l'accès au ministère pastoral aux personnes titulaires d'une première formation professionnelle ou universitaire.**

**Le président** lit la résolution No 4 (nouvelle) proposée par M. Jacques Laurent, paroisse de La BARC :

*Le Synode charge le Conseil synodal de faciliter le passage entre les études en herméneutique religieuse et la licence en théologie, voire de travailler les fonctions que pourraient occuper les licenciés en herméneutique dans l'EREN.*

**M. Philippe Inversin**, Faculté de théologie, pense que le passage est du ressort de la Faculté et que l'EREN peut le reconnaître.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, apprécie cette résolution car la théologie est souvent choisie. Donc les ponts sont à privilégier.

**Le pasteur Pascal Wurz**, paroisse des Hautes Joux, demande quelle est la forme de reconnaissance à avoir de la part de l'EREN.

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, précise que pour la reconnaissance de la licence, la faculté est compétente mais qu'elle ne reconnaît pas la validité de la licence en herméneutique pour le ministère pastoral. Il existe une passerelle pendant les études. L'EREN reconnaît la licence en herméneutique mais pas pour le pastorat. Pour en arriver là un accord romand est nécessaire. Pour les postes laïques, les licenciés en herméneutiques peuvent postuler.

**M. Philippe Inversin**, Faculté de théologie, revient sur le sujet et précise que la formation de licencié en herméneutique est refusée par l'Eglise pour les pasteurs et pas par la Faculté. Il faudrait créer des passerelles entre la Faculté, la formation diaconale et l'Eglise.

**Mme Monique Vust**, pour le conseil synodal, au sujet des stages pastoraux, cite l'art. 195 du Règlement général : « le stagiaire doit être porteur de la licence de la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel ou d'un titre agréé par le Conseil de cette Faculté ». Le Conseil de la Faculté ne reconnaît pas l'herméneutique. Il faudrait donc déposer une motion allant dans ce sens-là.

**Le pasteur David Allisson**, paroisse La Chaux-de-Fonds, estime que la résolution No 4 nouvelle invite déjà à nous poser ces questions de reconnaissance et pourrait amener à la modification de l'article du Règlement général.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, propose que le Conseil synodal se penche sur la validation des acquis et nous dise ce qui est possible ou non. Cette résolution a son sens au vu du débat qu'elle suscite.

Au vote la résolution No 4 nouvelle est acceptée par une grande majorité. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de faciliter le passage entre les études en herméneutique religieuse**

**et la licence en théologie, voire de travailler les fonctions que pourraient occuper les licenciés en herméneutique dans l'EREN.**

**Le président** ouvre la discussion sur la résolution No 3 nouvelle de La Chaux-de-Fonds qui devient la résolution No 5 :

*Le Synode demande au Conseil synodal de stimuler le peuple de Dieu à porter la crise des vocations par la réflexion et la prière.*

**Le pasteur Patrick Schluter**, paroisse La Chaux-de-Fonds, tient à préciser que les vocations et les ministères sont l'affaire de Dieu qui appelle à son service.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, précise que le Conseil synodal prie régulièrement et qu'il vit une foi active. Elle est convaincue de la foi et de la spiritualité intense de chacun des membres. Elle soutient cette proposition qui implique la responsabilité du peuple de Dieu.

**Le pasteur Fabrice Demarle**, paroisse du Joran, trouve prétentieux de demander au peuple de Dieu de prier pour quelque chose. Si Dieu s'en occupe alors qu'il s'en charge !

**M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, estime que cette résolution est à mettre à la fin, en conclusion des autres résolutions.

Au vote la résolution No 5 est acceptée, elle a la teneur suivante :

**Le Synode demande au Conseil synodal de stimuler le peuple de Dieu à porter la crise des vocations par la réflexion et la prière.**

**Le président** propose que la résolution No 3 du Conseil synodal devienne la résolution No 6 avec ajout de l'amendement de La Chaux-de-Fonds :

*Le Synode charge le Conseil synodal de mettre à disposition des lycéens, des étudiants, des apprentis et des membres de l'Eglise en général une information relative aux différentes formes de l'exercice du ministère dans l'Eglise.*

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, recommande au Synode de ne pas accepter l'amendement mais d'en faire une résolution supplémentaire. Il s'agit d'abord de réagir à une certaine urgence en recrutant des pasteurs et dans un deuxième temps de mettre en place une infrastructure et publicité complète pour un très large public. Les deux objectifs n'ont pas la même portée ni la même urgence.

**Le pasteur Patrick Schluter**, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds, trouve la résolution du Conseil synodal insuffisante parce qu'elle veut se recentrer sur l'intérieur de l'Eglise. Il lui est impossible de se rallier à la proposition du Conseil synodal. La campagne d'information doit se faire vers l'extérieur de l'Eglise et aussi à l'intérieur de celle-ci.

**Le pasteur Christophe Kocher**, paroisse de Neuchâtel, conçoit mal ce qui pourrait soudainement pousser une personne à devenir pasteur. Il est nécessaire de procéder à une étude et de voir ce qui peut susciter une vocation.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, rappelle que toutes les facultés organisent des journées "portes ouvertes" d'information. L'institut d'herméneutique a aussi fait cette information pour la licence. A l'intérieur de l'école il y aurait des réticences car il n'est pas possible de privilégier une religion par rapport à une autre, mais une démarche face à un avenir professionnel a plus d'impact si on offre quelque chose que si on ne propose rien. Il faut savoir rester proportionné face aux objectifs à atteindre.

**M. Philippe Inversin**, Faculté de théologie, estime qu'il y a un effort à faire pour défendre les licences, mais il s'agit de savoir doser et de ne pas mettre trop de force pour un faible résultat.

**Le pasteur David Allisson**, paroisse La Chaux-de-Fonds, trouve qu'une présence est nécessaire auprès des gens en démarche afin de pouvoir leur faire des propositions. Il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y aura pas de résultats.

**M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, pense qu'une résolution qui donne les deux possibilités résoudre ce problème.

**Le pasteur David Allisson**, paroisse La Chaux-de-Fonds, tient à ce que l'on garde l'aspect d'une campagne ciblée pour les lycéens et les étudiants, qui permettrait d'évaluer les objectifs que l'on s'était fixés. Donc il est préférable d'en faire une résolution supplémentaire pour élargir la réflexion, dans un deuxième temps, pour les autres domaines évoqués.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, précise qu'il y a deux aspects : faire campagne, qui est actif, et mettre à disposition de la documentation, qui est passif. Elle propose de garder la résolution du Conseil synodal sans préciser le public cible et si La Chaux-de-Fonds tient à garder « mettre à disposition ... » il faudrait le rajouter dans une nouvelle résolution.

La paroisse La Chaux-de-Fonds accepte la proposition du Conseil synodal.

Au vote la résolution No 6 est acceptée à l'unanimité. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de mettre sur pied une campagne d'information concernant le ministère pastoral.**

Le Conseil paroissial de La Barc a proposé une résolution supplémentaire qui devient la résolution No 7.

**La pasteure Bénédicte Gritti Geiser**, paroisse La BARC, explique que le problème est trop profond pour ne prendre que des mesures urgentes et qu'il est nécessaire de travailler sur le fond car elle est persuadée qu'il y a des baisses de vocation.

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, accepte cette résolution.

La résolution No 7 est acceptée car non combattue, elle a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de mandater un groupe de travail qui entreprendra une réflexion de fond sur la manière de susciter des vocations.**

La paroisse du Joran propose deux résolutions supplémentaires :

Résolution No 8 : *Le Synode charge le Conseil synodal de rechercher les moyens de faciliter la formation des laïcs candidats à un poste dans l'EREN.*

**M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, explique que la diversité des ministères n'est que peu mise en valeur et qu'il y a un intérêt et des capacités à disposition. Le bénévolat n'est pas toujours possible et il faudrait aussi pouvoir utiliser les fonds dont dispose l'Eglise pour les vocations de laïcs. Ce rapport devrait également traiter des laïcs pour que l'égalité des chances soit réalisée.

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, est d'accord avec cette résolution et rajoute que c'est un devoir de proposer des formations à des laïcs disposés à occuper des postes.

**M. Armand Kurth**, paroisse La Chaux-de-Fonds, trouve qu'il faut mener une réflexion plus large sur la répartition du travail entre les ministres et les laïcs. En élargissant les tâches proposées à des laïcs on pourrait partiellement remédier à la crise ministérielle.

**Le pasteur Pascal Wurz**, paroisse des Hautes Joux, relève que les prédicateurs laïcs ne sont pas des permanents mais qu'ils sont de plus en plus sollicités.

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, mentionne la grande considération du Conseil synodal à leur égard et rappelle que leur utilisation dépend des paroisses. Ils ne vont pas résoudre le problème de la pénurie mais sont un des aspects d'une certaine décharge des pasteurs.

Comme la résolution No 8 n'est pas combattue, elle est acceptée. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de rechercher les moyens de faciliter la formation des laïcs candidats à un poste dans l'EREN.**

Résolution No 9 : *Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre en décembre 2004 un rapport présentant des propositions d'améliorations des conditions de travail et de salaire des permanents de l'EREN.*

**Le pasteur Fabrice Demarle**, paroisse du Joran, est reconnaissant que le Conseil synodal propose des pistes pour remédier au manque de pasteurs mais le Conseil paroissial regrette de n'avoir rien trouvé sur les salaires dans ce rapport. Le pastorat cherche ses

contours. EREN 2003 tente de définir les tâches. La crise semblerait moins problématique si les postes étaient bien définis et payés. La comparaison avec d'autres Eglises pourrait laisser de l'amertume et il faut vraiment se demander pour quelles raisons le ministère fait si peu envie. De grands axes de réflexion pourraient être ainsi dégagés.

**Le pasteur Pascal Wurz**, paroisse des Hautes Joux, propose de rajouter à cette résolution la motion 2 déposée concernant les « atouts » et l'attractivité des paroisses :

*Le Conseil paroissial des Hautes Joux demande que le Conseil Synodal rédige un rapport faisant l'état des lieux des différentes pratiques concernant les facilités et les libéralités offertes aux ministres et permanents laïcs dans les paroisses actuelles.*

**Le pasteur Fabrice Demarle**, pour la paroisse du Joran, n'accepte pas cet ajout.

**Le pasteur Pascal Wurz**, paroisse des Hautes Joux, pense qu'il est important de vérifier qu'il n'y aura pas de disparités pour un salaire égal.

**Le pasteur Jean-Pierre Roth**, paroisse de La BARC, s'y oppose car dans le premier cas c'est le Conseil synodal qui est employeur et dans le deuxième cas la paroisse. Il ne faut donc pas mettre ces deux éléments ensemble.

**M. Luc Dapples**, centre cantonal Théologie, Education et Formation, estime que dans les conditions de travail les facilités et les libéralités vont de pair et forment un tout.

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, précise que, comme mentionné dans l'introduction du rapport, le Conseil synodal est conscient de la nécessité d'aborder le problème des conditions de travail. Des discussions sont prévues avec les ministres, les Conseils paroissiaux et le Conseil synodal. Il n'est pas certain que les conditions salariales influent sur la pénurie. Le manque se fait également sentir pour les autres Eglises. Le Conseil synodal accepte cette résolution.

Au vote l'amendement à la résolution No 9 présenté par la paroisse des Hautes Joux est accepté.

Au vote, la résolution No 9 amendée est acceptée par une large majorité. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre en décembre 2004 un rapport présentant des propositions d'améliorations des conditions de travail et de salaire des permanents de l'EREN, de faire l'état des lieux des différentes pratiques concernant les facilités et les libéralités offertes aux permanents ministres et laïcs dans les paroisses actuelles.**

Au vote d'ensemble le rapport et les 9 résolutions sont acceptés à une grande majorité.

## **8. Situation financière des œuvres d'entraide**



**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, commente le rapport et l'illustre en parlant du canal Nyengo en Zambie qui a été désensablé et remis en service grâce au fonds suisse de remise de la dette et au soutien financier de l'Etat zambien. En voyant l'utilité du canal, des villages proches ont également construit leur propre canal sans aide extérieure. Il est nécessaire de poursuivre cette maintenance et de lutter contre la pauvreté. Il s'agit là d'un résultat concret des efforts fournis par la cible. C'est un lien symbolique, on est en Terre nouvelle où rien n'est jamais définitivement acquis. Il s'agit de maintenir et de renouveler les différentes formes de solidarité pour que l'Eglise universelle ne s'ensable pas.

Le Synode a demandé un rapport décisionnel concernant le soutien financier aux œuvres d'entraide. Ce point sera revu en juin.

La cible prévue pour 2003 s'élève à 590'000 francs et les montants recueillis au 25 novembre 2003 à 340'158 francs.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, ne s'y retrouve pas dans les divers chiffres reçus dont ceux de la circulaire de Marc Morier qui ne sont pas compatibles avec les montants de l'annexe 5. Il aimerait savoir ce qui est exact.

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, explique que la circulaire du diacre Marc Morier concerne les cibles paroissiales. Sur l'annexe 5 la cible prévue est globale. Elle comprend les paroisses, les contributions statutaires de la FEPS et PPP et les abonnements à Terre nouvelle. Ces derniers points n'apparaissent pas sur la circulaire, ce qui fait que les montants ne sont pas comparables.

#### **9. Motions et propositions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode.**

Le Conseil paroissial des Hautes Joux a déposé une motion concernant le règlement d'indemnisation des déplacements professionnels des permanents laïcs ou ministres :

*Le Conseil paroissial des Hautes Joux demande que le Conseil synodal rédige un rapport sur la possibilité de considérer que toutes les paroisses sont motorisées ce qui permettrait à tous les ministres et permanents laïcs de bénéficier du fonds d'indemnisation des déplacements, lequel serait alors alimenté par toutes les paroisses.*

**Le pasteur Pascal Wurz**, paroisse des Hautes Joux, présente la motion en expliquant qu'avec EREN 2003, les paroisses se sont agrandies. Sa paroisse a demandé d'obtenir le statut de motorisée et elle se retrouve dans l'obligation de verser une importante quote-part, à la caisse centrale pour l'indemnisation de ses ministres. Il suggère que ce règlement soit modifié en considérant que toutes les paroisses du canton sont motorisées, ce qui permettrait une généralisation de la cotisation paroissiale au fond d'indemnisation et conduirait à un abaissement du montant de cette quote-part, actuellement de 1,20 fr. par paroissien. Le règlement ferait alors preuve d'une véritable solidarité inter-paroissiale. Il est plus simple de revoir le règlement que de refaire une étude séparée.

**Le président** rappelle que les motions acceptées vont au Conseil synodal pour un rapport qui sera soumis plus tard au Synode.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, précise que si une paroisse considère qu'elle a trop de frais, elle peut payer 1,20 fr. par paroissien à la caisse centrale qui indemniserait les déplacements. Si une paroisse trouve que ça lui revient moins cher, elle assume ces frais toute seule. A chacun de décider. Il paraîtrait plus logique de dire que l'on veut étudier ce problème dans les conditions de travail. Le Conseil synodal propose de refuser cette motion car ce problème est à traiter dans un contexte plus global.

**Le pasteur Pascal Wurz**, paroisse des Hautes Joux, relève qu'ici il est question de solidarité pouvant être réglée indépendamment et qu'il n'est pas opportun de la noyer dans le reste.

**Le pasteur Jean-Claude Schwab**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, comprend le désir que tous les permanents ministres et laïcs soient traités de la même manière. Il existe plusieurs possibilités d'avoir tous le même statut et il s'agit de réfléchir à un traitement commun pour tous.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, relève que maintenant déjà tous sont traités de la même manière : Les déplacements sont remboursés par la paroisse ou par la caisse centrale. Si une paroisse considère que ça lui occasionne trop de frais, elle peut demander d'être motorisée.

**M. Armand Kurth**, paroisse La Chaux-de-Fonds, aimerait savoir si, en n'étant pas motorisée, la paroisse des Hautes Joux est perdante ou gagnante ?

**Le pasteur Pascal Wurz**, paroisse des Hautes Joux, rédit que l'idée n'est pas tellement d'avoir les mêmes droits mais d'un statut qui change avec une obligation de cotiser. Par solidarité on arriverait à un abaissement du coût de la cotisation.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, ne comprend pas pour quelles raisons les frais augmentent tant pour la paroisse des Hautes Joux. Jusqu'à présent les paroisses ont toujours payé ces déplacements. Il n'est pas compréhensible que la charge au budget soit plus lourde que par le passé.

**Le pasteur Pascal Wurz**, paroisse des Hautes Joux, indique que les statuts ont changé et qu'auparavant il n'y avait pas de cotisation. Le but est d'obtenir le même traitement pour tous. La situation géographique de cette paroisse fait que la note est salée.

**Au vote** la motion est rejetée **par 12 non contre 10 oui.**

**Une deuxième motion signée par** le pasteur François Dubois et consort **a été déposée :**

*Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier la possibilité de modifier le Règlement général de fonctionnement du Synode pour permettre à des ministres ou permanents spécialisés non députés d'être consultés par le Synode lors de débats sur des thèmes qui les concernent directement. Il présentera un rapport à ce sujet à la session synodale de juin 2004.*

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, estime qu'il est important de solliciter l'avis du responsable des ministères et qu'il est nécessaire d'étudier la possibilité de modification du Règlement pour permettre un débat éclairé.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, s'y oppose car en faisant intervenir des titulaires non députés directement au Synode, on risque de faire d'un débat politique un débat technique. Le Conseil synodal a la possibilité de consulter des spécialistes. De plus, avec cette proposition, on affaiblit le rôle des bénévoles laïcs car les titulaires de postes risquent d'intervenir en lieu et place des conseillers.

**M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, voudrait appuyer la présidente. En se donnant la possibilité d'interroger des employés on devient une commission d'enquête. La CEG a un droit de regard mais le Règlement ne permet pas de s'adresser à des personnes non-membres du Synode. Le Synode doit déléguer et créer une commission d'enquête en cas de besoin.

**Le pasteur Jean-Claude Schwab**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, aimerait savoir si le Règlement général interdit de prendre une décision de faire n'importe quoi.

**La pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, confirme que le Règlement général ne le permet pas. Ni le responsable des ministères ni le secrétaire général n'ont de voix consultative ou délibérative au Synode.

**Le pasteur François Dubois**, Centre cantonal Diaconie et Entraide, rajoute qu'il peut arriver au Grand Conseil qu'un employé présente un rapport « technique » qui donne plus d'éclairage et permet de prendre des décisions plus pertinentes.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, infirme les dires du pasteur François Dubois et précise qu'il est interdit, au Grand Conseil, de faire intervenir un chef de service. Par contre, il peut aider le responsable du département en lui faisant parvenir l'un ou l'autre "billet" pendant la session.

**Mme Marie-Henriette Zweiacker**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande si le problème se pose seulement entre employeur et employé de l'EREN ou de manière générale.

En réponse à cette question le président renvoie à la consultation des articles 26 et suivants du Règlement général sur la composition et le fonctionnement du Synode.

**Au vote cette motion est refusée.**

**Le diacre François Rossier**, paroisse du Val-de-Ruz Ouest, prononce la prière finale.

**Le président** rappelle que le prochain Synode est fixé au 16 juin 2004 et la cérémonie de consécration au 24 octobre 2004

Séance levée à 17 h 00.

Neuchâtel, le 12 décembre 2003

les secrétaires :

Claire Beljean

Anne Bonvin

le président :

Phil Baker